



Bulletin n° 15 : juin 2010

AU COURS DU VIAUR

Bulletin d'information du Contrat de Rivière du Viaur

Agriculture et environnement

L'amont du Cône en zone test

Jugé trop ambitieux, le volet agricole du deuxième Contrat de rivière du Viaur n'a pas été retenu lors de la signature en janvier 2008. Pour les partenaires concernés, pas question toutefois de laisser cet aspect-là de la démarche de côté. C'est pourquoi un projet sur une zone plus restreinte que l'ensemble du bassin versant a été lancé. C'est donc l'amont du Cône, de sa source jusqu'à La Selve, soit 20 km², trois communes (La Selve, Durenque, Auriac-Lagast) et 34 agriculteurs qui a été retenu.

Les témoignages qui suivent mettent tous en évidence la conscience des agriculteurs qu'il est nécessaire de préserver l'environnement mais aussi leur mise en garde : priorité doit être accordée à l'équilibre économique de leurs exploitations.



Accompagnement et financements

Réunions d'information, rencontres en bord de rivière ont permis à Hélène Pouget, chargée de mission espace rural au Contrat de rivière du Viaur, de constater que si les agriculteurs se sentent visiblement concernés par les problèmes environnementaux, ils n'étaient pas vraiment conscients de toutes les inter-actions entre leurs pratiques et la vie du cours d'eau. Mea culpa, dit-elle, car ceci met en évidence que le Contrat de rivière n'a pas fourni les explications nécessaires. Aussi s'est-elle engagée à entretenir une relation étroite avec les agriculteurs.

La première étape a été la réalisation des diagnostics environnementaux par exploitation volontaire mais aussi une réflexion sur les freins à l'adhésion à cette démarche. Trois craintes sont nettement apparues : le risque de perte de l'autonomie fourragère, de baisse de revenu et d'augmentation du temps de travail.

De nouvelles rencontres sur le terrain seront organisées avec divers partenaires (chambre d'agriculture et ADASEA notamment) autour de thèmes concrets tels que les pratiques culturales, la fertilisation, le travail du sol simplifié, le rôle des haies, la préservation des zones humides... L'étape suivante, c'est l'accompagnement technique mais aussi la contractualisation avec notamment la

proposition de mesures agro-environnementales et un cahier des charges signé par l'agriculteur avec, à la clé, des financements assurés pour moitié par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, pour moitié par l'Europe. Trois mesures sont proposées : « limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies » « limitation de la fertilisation minérale et organique sur maïs », « absence de fertilisation minérale et organique sur prairies ». La rémunération est calculée à l'hectare et l'engagement prévu sur cinq ans. Il est assorti d'un accompagnement technique individualisé qui comprend entre autres un entretien « Y voir clair » assuré par la chambre d'agriculture (pour dégager une vision globale de l'exploitation), des aides aussi bien pour la plantation de haies (les plants sont fournis par l'association Arbres et paysages) que pour la mise en place de systèmes d'abreuvement (le Contrat de rivière effectue les travaux avec l'aide de l'agriculteur)... Ce plan sera lancé dès juillet, l'idée étant d'élargir sur le secteur Céor-Giffou (avec sensibilisation et accompagnement collectif) et sur le bassin versant (avec une information).

Un suivi sera bien sûr effectué, le tout étant fondé sur « un échange permanent dans un climat de confiance. Car, rappelle-t-on au Contrat de rivière, nous ne sommes pas là pour imposer mais pour trouver des solutions adaptées à chaque exploitation ».



Contrat de Rivière Viaur

Pierre At

La méthode douce

Pour Pierre At, président du comité de développement agricole du Ségala et chargé du développement en Aveyron à la Chambre d'agriculture, agriculture et protection de l'environnement sont compatibles, à condition de ne pas mettre en péril l'équilibre économique des exploitations et de laisser les agriculteurs adopter les mesures qui leur paraissent adaptées à leur situation.

La sensibilisation des agriculteurs aux problèmes environnementaux a débuté dès les années 1990

P. At. En effet. Sur la zone du bassin versant du Viaur se trouvent environ 2000 agriculteurs, surtout des éleveurs de bovins viande. L'objectif, depuis de nombreuses années, est de développer l'agriculture tout en respectant les ressources naturelles dont l'eau. C'est pour cela que Ferti-Ségala a été créé (en 1995). Un travail de sensibilisation a été mené et a conduit à l'opération Agri-Viaur avec le Contrat de rivière Viaur afin d'amener les agriculteurs à mieux gérer les effluents.

Volontariat ou contrainte : sur quoi est vraiment fondée la démarche ?

P. At. Au départ, la démarche fut volontaire afin d'adhérer à une zone

vulnérable (à la pollution par les nitrates). Aujourd'hui, nous sommes plutôt dans la contrainte. Aussi faut-il travailler pour que ces contraintes deviennent des atouts. C'est ce que nous avons essayé de faire avec Agri-Viaur. De plus, le Contrat de rivière du Viaur est un lieu de concertation, bien qu'au départ, les visions des partenaires soient différentes. Mais plus on se connaît et plus on parvient à dégager des priorités, même si certains se réfugient derrière la réglementation alors que d'autres sont plus pragmatiques.

Respect de l'environnement et économie agricole sont-ils compatibles ?

P. At. Nous, les agriculteurs, nous avons choisi de continuer à produire, plus et mieux. Cela permet de maintenir le tissu économique. Mais cela nous oblige à intégrer la notion d'environnement.

Cela suppose de nouvelles pratiques agricoles. Pour cela, on a choisi la méthode douce, c'est-à-dire que les acteurs principaux sont les agriculteurs de la zone, car quand les agriculteurs sont sources de propositions, cela fonctionne mieux. Le fait de mieux connaître ce qui se passe dans la rivière leur permet d'adhérer aux nouvelles méthodes de culture. Mais cela suppose que toutes ces mesures ne remettent pas en cause l'équilibre économique des exploitations.

Quel regard portez-vous sur l'opération menée sur l'amont du Cône ?

P. At. Ce programme est innovant et expérimental. Actuellement, les mesures agro-environnementales qui sont mises en place sont certes choisies par les agriculteurs mais elles sont très réglementaires et ne sont pas toutes adaptées au territoire car elles sont issues d'un cadrage national. Il faudra pouvoir le faire : je milite pour cela, car si l'on prend l'exemple de la fertilisation du maïs, on se rend compte que ce n'est pas incitatif.

Les agriculteurs sont-ils motivés ?

P. At. A condition que cela ne crée pas une charge supplémentaire de travail, tous sont d'accord. Ils sont tous jeunes et conscients qu'il faut faire quelque chose. Mais ils disent également que les décisions qui sont prises le sont par tous les acteurs et que si cela ne marche pas, ce ne sera pas forcément à cause des agriculteurs.





Contrat de Rivière Viaur

Arnaud Paulhe

Considérer l'environnement comme un atout

L'exploitation d'Arnaud Paulhe est située au Puot, sur la commune de Durenque. Pour nourrir son troupeau d'une cinquantaine de vaches laitières, il cultive du maïs, sur 15 hectares.

« Quand on dit maïs, souligne tout de suite Arnaud Paulhe, on associe pompage de l'eau, ravinement et nitrates ».

Trois inconvénients majeurs contre lesquels Arnaud Paulhe, membre du comité de pilotage de l'expérience menée sur l'amont du Cône, a déjà entrepris de lutter, dans la mesure, ajoute-t-il, où cela ne met pas en cause l'équilibre économique de son entreprise.



Modernité

Au cours de l'année dernière, Arnaud Paulhe et son père avec lequel il était encore en GAEC ont investi dans un robot de traite. Ils ont ainsi anticipé le départ à la retraite de M. Paulhe père. Aujourd'hui, les cinquante vaches laitières de l'exploitation s'engagent docilement entre les barrières du robot. Arnaud Paulhe est ainsi libéré d'une partie très contraignante de son travail et suit de près ses vaches en examinant les chiffres alignés sur l'écran de son ordinateur. Il est donc un agriculteur très informé des dernières techniques d'élevage. Une modernité qui va de pair avec une conscience précise du rôle de l'agriculteur. Pour Arnaud Paulhe, il s'agit tout d'abord de produire et ensuite d'entretenir l'espace, sachant qu'à ses yeux, l'une et l'autre de ces fonctions sont compatibles, la

limite étant de ne « pas remettre en cause l'équilibre financier de l'exploitation ».

De plus, afin de limiter le ravinement, la herse rotative a été abandonnée au profit d'un vibroculteur qui présente l'avantage de moins affiner la terre et de la rendre, de ce fait, beaucoup moins « emportable » par la pluie.

« Quand la terre quitte le champ, ce n'est bon ni pour nous ni pour les générations futures » dit ce jeune père d'un bébé de six mois.

En ce qui concerne les nitrates qui demeurent dans le sol en fin de récolte du maïs, Arnaud Paulhe est favorable à « l'inter-culture » d'un autre espèce végétale. Il a d'ailleurs déjà pratiqué cette méthode.

Volontariat

Ce sont, dit-il, autant de « petites choses dont l'addition peut être effi-

cace » et auxquelles la profession agricole doit être attentive.

« Il est préférable de voir ce qui se passe et ce qu'on peut faire pour une agriculture raisonnée, car si la profession n'est pas présente, des décisions pourraient être prises qui iraient à contresens de l'intérêt des agriculteurs ».

Il rappelle en effet que les exploitations de la région sont « fragiles », qu'il est donc nécessaire de « bien mesurer l'impact des mesures » agro-environnementales, qu'il faut rester « dans le volontariat » quant à leur expérimentation comme dans leur application et ne pas oublier de parler d'accompagnement financier, même si, à ses yeux, « l'environnement doit être considéré comme un atout plutôt que comme une contrainte ».



Contrat de Rivière Viaur

Didier Taurines

Prévoir, devancer

Quand on se rend chez Didier Taurines, à Garissous-le-Bas, sur la commune de La Selve, on roule entre deux haies, impeccablement taillées. Elles se prolongent dans les champs, les délimitant agréablement d'un point de vue esthétique. Didier Taurines aime le paysage qu'elles composent, mais surtout, il en connaît l'intérêt et l'efficacité.

« ça évite de faire des clôtures. J'en ai replantées, et j'en planterai encore ».

Aussi, que cette démarche bénéficie d'aides, il apprécie. Mais attention, dit-il lui aussi : « L'environnement, c'est important, mais il ne faut pas modifier le potentiel économique de l'exploitation ».



Son troupeau est de 400 adultes et 110 agnelles. Un élevage qu'il qualifie « d'intensif », précisant qu'il est « assez autonome » grâce à la production d'ensilage, luzerne, foin, céréales...

Concernant l'opération menée avec le Contrat de rivière du Viaur sur l'amont du Cône et au lendemain d'une réunion rassemblant tous les partenaires, il estime que tous les agriculteurs ne pourront pas mettre en place ces mesures car les modifications de pratiques proposées impactent l'autonomie de l'exploitation. Cette première année de contractualisation permettra aux agriculteurs encore sceptiques d'avoir un premier retour d'expérience et ainsi de les mobiliser pour l'année à venir.

La principale difficulté énoncée par M. Taurines est le fait que les agriculteurs perçoivent encore cette opération comme une contrainte supplémentaire et non comme une opportunité d'accompagnement.

Prévoir, devancer

Didier Taurines est président de la section locale de la FDSEA. Il travaille deux exploitations dont le siège se trouve à Garissous : l'une de 30 hectares sur l'amont du Cône, l'autre d'une quinzaine d'hectares près de Rulhac-Saint-Cirq. Il élève des ovins dont le lait est collecté pour le roquefort et, à l'inter-saison, livré à une petite fromagerie. Il possède également quelques ovins pour la viande.

Livres

Moulins et meuniers au fil du Viaur

Au cours des siècles, il a fallu déployer des trésors d'ingéniosité pour profiter au mieux de l'énergie de l'eau. Les moulins du Viaur marquent l'histoire et le temps ; ils témoignent d'une même aspiration à utiliser l'eau pour nourrir les hommes. Il y a à peine un siècle, tout le monde allait au moulin pour faire sa farine ou son huile.

Mais le moulin n'avait pas qu'une fonction économique : c'était aussi un lieu d'échange. Le meunier était un homme respecté et reconnu, vivant en maître dans ce lieu chargé d'histoire.

Claude nous transmet aujourd'hui sa passion pour les moulins. Cet ouvrage est le fruit d'un long travail, de recherches minutieuses. Il évoque un autre temps et permet de mieux comprendre l'univers très particulier des moulins du Viaur à travers la vie de ces femmes et de ces hommes rythmée par chaque tour de roue.

■ Prix public : 26 euros. En souscription (avant le 30 juin) : 18 euros. S'adresser à Claude Bernard, 36 rue de La Bonneterie, 81190 Mirandol-Bourgnouac.

Itinéraires au fil du Viaur

A l'occasion de ses vingt ans, l'association Viaur vivant publie un ouvrage intitulé Itinéraires au fil du Viaur avec l'aide du Contrat de rivière du Viaur. En 130 pages, 150 photos, six cartes, des itinéraires de promenades sont proposés, du Puech del Pal jusqu'à Laguépie. Au passage, on profite de l'histoire, de la description du milieu... grâce à sept auteurs, tous amoureux de la vallée.

■ Dans les offices de tourisme et syndicats d'initiative ou à l'adresse suivante : Viaur-Vivant, 81 190, Mirandol.

La fête du Viaur

La fête du Viaur aura lieu le 13 juin à La Roque, sur les communes de Lescure-Jaoul, La Salvétat-Peyralès et Jouqueviel.

Site internet : On voit passer le train sur le viaduc tandis que défilent de très belles photos et que l'on peut accéder très aisément à une foultitude d'informations, y compris d'actualité. Le site internet du Contrat rivière Viaur a été repensé. Il est plus clair, plus aéré, plus attractif : rendez-vous sur www.riviere-viaur.com

Avec la participation de :



ET DES COMMUNES DU BASSIN DU VIAUR

Conception et réalisation :

Syndicat mixte du bassin versant du Viaur,
Place de l'hôtel de ville, 12800 Naucelle.

Tél. 05 65 71 12 64.

Email : karine.lacam@wanadoo.fr

Site internet : <http://riviere-viaur.com>

Rédaction : Catherine Samson

Graphi Imprimeur - 12450 La Primaube - 100500262